Département du Jura
Mairie de Mouchard

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 1er octobre 2021

Convocation : 23 septembre 2021

Affichage du compte-rendu : 15 octobre 2021

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 1er octobre 2021 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Georges MONNIER, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU, Emilie DACLIN, Guy TONNAIRE, Anne LE GUIRIEC-ROY, Ernest MARTENOT, Jérôme BERT, Sandrine DEBRAND, Michel ROCHET, Jocelyne GENELETTI, Daniel FERNIOT.

Absents : Claudine MILLER donne pouvoir à Virginie FALCINELLA-GILLARD

Secrétaire de séance : Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD

Le précédent compte-rendu du conseil municipal amène les remarques suivantes de la part de M. Rochet :
- Les remarques ne sont pas prises en compte
- PVR : les débats n'ont pas été transcrits dans leur totalité.
- Le nom de Mme Dugois n'a pas été cité
- Bacs à fleurs : il aurait fallu mettre dans le compte-rendu le prix de tous les bacs à fleurs achetés pour l'extérieur.

Le compte -rendu est adopté sauf M. Rochet qui s'oppose et M. Ferniot qui s'abstient.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil municipal sont approuvées à l'unanimité sauf stipulations

1 – Audit énergétique :

Un audit énergétique de l'école primaire, du ALSH et du gymnase a été demandé au Sidec. Il a été réalisé par TEC ingénierie.

Ecole primaire et ALSH : Le bâtiment accueillant l'école n'est pas isolé, les menuiseries sont hétérogènes. Le bâtiment du ALSH est moyennement isolé, les menuiseries sont en double vitrage et pavés de verre. La chaudière au fioul est vétuste, les radiateurs sont équipés de vannes thermostatiques, eau chaude produite par ballons électriques. Puissance d'éclairage élevée (néons, ampoules). Pistes d'amélioration : isolation des murs, remplacement des menuiseries et de l'éclairage, mise en place d'une chaufferie bois.

L'audit a été demandé car les factures sont élevées. Il n'y a pas eu de rénovation du bâtiment. La chaudière alimente la salle des fêtes et l'école.

Gymnase : Le bâtiment est moyennement isolé, structure originale en béton, menuiseries double vitrage et panneaux en polycarbonate. Chaudière au gaz, émission par aérothermes, radiants gaz ou radiateurs avec vannes thermostatiques. Eau chaude sanitaire produite par un préparateur ECS gaz. Puissance d'éclairage élevée. Pistes d'amélioration : isolation des murs et de la toiture, remplacement des menuiseries et des panneaux en polycarbonate, mise en place d'un éclairage basse tension, changement de la chaudière ou raccordement à la chaufferie bois du lycée.
M. Rochet signale que le raccordement à la chaufferie avait été envisagé. Mme le Maire confirme qu'elle a revu le sujet avec le lycée. Voir pour faire une étude. Se rapprocher du Sidec qui pourrait monter le dossier.

2 – DPU :
Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la maison cadastrée AC 249-267-58.
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la maison cadastrée AC 40-41-48-49.

3 – Décision modificative n° 2 :
Mme le Maire explique qu'il convient d'ajuster le budget suite à une erreur de cotisations concernant les indemnités du Maire et pour le paiement d'une facture de transport. Il faut donc prévoir des écritures comptables au budget principal.
Le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante :
Dépenses section de fonctionnement :

Compte 6534/65 : cotisations sécurité sociale part patronale élus	+ 8 000 €
Compte 6718/67 : autres charges exceptionnelles	+ 600 €
Compte 022/022 : dépenses imprévues	- 8 600 €

4 – Installation d'une salle de sport au gymnase et coût de la location :
M. Pinglier de l'association Sport et Forme a présenté son projet d'installation d'une salle de sport dans le gymnase lors d'un précédent conseil municipal. Mme le Maire explique que le conseil municipal doit se prononcer sur la venue de cette association et le coût de la location de la salle occupée précédemment par le judo.
M. Monnier informe que M. Garreau, prof de judo à Arc et Senans souhaiterait relancer le judo sur Mouchard. Il souligne également que la salle est actuellement occupée par l'association Restor présente depuis 3 ans et qui compte 149 adhérents. Elle utilise cette salle car les tapis de judo sont installés ainsi que la salle Palissandre. M. Bert propose la salle Okoumé mais elle s'avère trop petite. M. Chalumeau explique que le judo sur Mouchard n'est pas viable du fait du manque d'adhérents. M. Ferniot demande le coût des badges (2000 €). Mme Le Guiriec-Roy soulève le problème d'ouverture du gymnase tout le temps. Il ne sera plus possible de contrôler les allées et venues.
Le conseil municipal se prononce pour la venue de l'association Sport et Forme sauf Mrs Rochet et Ferniot qui s'opposent et Mmes Le Guiriec-Roy et Geneletti qui s'abstiennent.

M. Chalumeau présente un tableau reprenant l'occupation de la salle par l'association de 6h à 21h, 6 jours par semaine soit environ 391h/mois avec un coût horaire de 1,70 € prenant en compte l'électricité, le chauffage, l'eau, l'assurance, etc... ce qui fait un montant de 664 € mensuel. Sachant que cette utilisation reste aléatoire surtout au cours des premiers mois, il propose une location de 300 €/mois pour la 1ère année, et révisable les années suivantes. M. Rochet soulève le problème de l'investissement des badges.
Le conseil municipal se prononce pour un prix de location de 300 €/mois pour la 1ère année révisable les années suivantes sauf M. Ferniot qui s'oppose.

5 – Eclairage de nuit :
M. Monnier explique que l'éclairage public ne fonctionne pas la nuit. La facture actuelle est de 7 200 €. Si l'on décide de rallumer, le coût sera multiplié par deux sans compter l'impact écologique.
Actuellement, l'éclairage public se rallume à 6h le matin en période d'hiver. Il est proposé d'avancer à 5h le rallumage pour un coût d'environ700 €/an.
Suite à une étude du SIDEC, il y aurait 43 lampes à remplacer en priorité et de prévoir un changement des autres lampes sur plusieurs années. Il s'avère que les lampes sous les bancs devant la fontaine de la mairie sont très énergivores.
M. Rochet souligne qu'il y a le changement des lampes mais aussi le support.
Le conseil municipal approuve l'allumage à 5h du matin au lieu de 6h sauf M. Rochet qui s'oppose et M. Ferniot et Mmes Daclin, Geneletti et Debrand qui s'abstiennent.

6 – Refacturation utilisation gymnase 2019-2020 :
Mme le Maire présente au conseil le tableau retraçant les consommations et coûts de la viabilisation du gymnase.
Coût total fonctionnement et réparations : 34 328 €
Montant total des recettes : 15 818 € (locations des salles aux associations). Reste à charge pour la commune : 18 510 €. Les recettes ont diminué du fait du covid.
Facturation pour le lycée du Bois : 6 660 € pour un coût réel de 13 591 €
Facturation pour l'Institut des Compagnons : 4 162€ pour un coût réel de 7 033€.
M. Bert explique que le gymnase est utilisé le plus souvent par des associations extérieures.
M. Rochet souligne que les contrats de gaz doivent être renégociés régulièrement.
Le conseil municipal approuve la répartition des charges pour l'année 2019-2020 et vote les montants facturés au lycée du Bois et à l'Institut des Compagnons.

7 – Bilan de la salle des fêtes :
Les PV de réception des travaux ont été signés, certains avec des réserves qui ont été levées. La commission de sécurité a été sollicitée. Toujours pas de réponse quant à la date de leur venue. On espère d'ici la fin du mois. Mme le Maire analyse le tableau du suivi financier. Le montant des travaux s'élève à 1 000 000 € sans les révisions de prix. Le montant des subventions est de 362 806 €. Au 1er octobre le montant des factures payées s'élève à 833 325 €. Une inauguration sera prévue. Mme Daclin demande si des associations pourront utiliser la salle pour la fin de l'année.

Mme le Maire ne se prononce pas tant que la commission de sécurité n'est pas passée. M. Martenot demande si les tarifs vont être revalorisés. M. Chalumeau est en train d'y travailler.

8 – Rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement 2020 - CCVA :
Mme le Maire fait la présentation du RPQS pour l'exercice 2020 à savoir la population desservie, les abonnements, les volumes d'eau vendus, les rendements (perte d'eau), la tarification. Le contrat avec le prestataire Véolia se terminant, c'est Suez qui reprend la gestion du service. Concernant l'assainissement, Mme le Maire informe que la station d'épuration sera reconstruite. Le captage de Pretin est limité en distribution. Le hameau de Certemery ne pourra plus avoir de construction car on ne pourra pas alimenter en eau. Pour remédier à ce problème, Certemery va être raccordé sur le réseau de Mouchard. Le conseil valide le RPQS 2020 à l'unanimité.

9 – Travaux : rapporteur M. Monnier
Salle des fêtes : L'entreprise Bonglet a fait la reprise des façades ainsi que les peintures. Travail bien fait au vu des difficultés dues à la différence de support.
Récupérateur d'eau : Le département a attribué une subvention correspondant au tiers du prix d'achat. La commune attend la réponse de la Région pour pouvoir procéder à l'achat.
Miroirs de rue : Les miroirs ont été reçus. Ils vont être installés.
Mobilier urbain : Le mobilier endommagé par les camions lors de la mise en place de la déviation suite aux travaux de la route de Poligny a été changé.
Les travaux sont ralentis du fait de l'absence pour maladie de deux agents des services techniques.
Mme Daclin demande que l'on sécurise les lieux devant le bureau de tabac. Il n'est pas possible de mettre des bornes car les trottoirs ne sont pas assez larges.
Mme le Maire a suggéré à M. Rougeaux, président de la CCVA, de créer une police municipale intercommunale.

Informations diverses :
Assistante sociale : La permanence assurée par l'assistante sociale à Mouchard a repris depuis septembre. Une convention d'occupation des locaux est signée avec le Département.

Affouage 2021 : Inscriptions en mairie du 12 au 30 octobre 2021. Tirage au sort le 13 novembre 2021.

Opération brioches : La distribution s'est bien déroulée. Cela était très attendu par la population. Remerciements à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps libre. Un petit-déjeuner leur sera offert.

Visite du sous-préfet : La venue du sous-préfet aura lieu le 27 octobre 2021 au matin. Emploi du temps : visite de la gendarmerie, d'une entreprise et rencontre avec les élus.

Les éventuelles questions à poser au sous-préfet sont à envoyer au secrétariat de la mairie.

Courrier de l'institut de beauté : Mme le Maire fait lecture du courrier de Mme Louboutin qui se plaint du stationnement des camions devant sa boutique et de l'entretien du triangle situé devant sa porte. M. Monnier va la rencontrer.

Cartes de remerciements : M. et Mme Thué ont remercié la commune pour le cadeau qui a été offert pour la naissance de Sacha. Mme Sauvonnet et sa fille remercient pour l'attention portée lors du deuil de leur époux et père.

Personnel communal : M. Vincent, employé aux services techniques de la commune a demandé une mise en disponibilité de 6 mois pour convenances personnelles. Un recrutement a été publié par la CCVA pour le remplacer.

Diverses réunions :
Association « Les Petits Copeaux » : Mme Daclin, présente lors de l'assemblée générale de l'association, informe qu'une nouvelle présidente a été élue.
Mme West-Lamy a assisté à une réunion de l'inspection d'académie. Une baisse significative des effectifs a été constatée dans toute la Franche-Comté. Mise en place d'un « savoir pédaler » pour apprendre aux enfants à faire du vélo.
USEP : Pas de cross cette année. Une course d'orientation sera organisée. Difficulté pour emmener les enfants faire du ski car il y a un manque de formateurs. Côté cour est un réseau de diffusion de spectacle. Un théâtre ambulant se déplace de village en village. Une cotisation mensuelle pourrait être demandée aux communes ainsi qu'une participation de l'USEP (3 à 4 € par enfant).

M. Bert informe que le gymnase est beaucoup sollicité. Une visite a eu lieu pour de l'athlétisme pour enfants.

Carte avantages jeunes : Mme Daclin informe que 54 cartes jeunes ont été distribuées aux muscadiens.

Groupe scolaire : Le cabinet Zou va rendre son étude et une réunion avec les maires va avoir lieu la semaine prochaine.

Réunion CAUE : Le CAUE est chargé de faire une étude pour l'aménagement du champ de foire.

M. Rochet souligne qu'un climatiseur a été installé sur le domaine public à côté du panneau d'affichage de la mairie. Mme le Maire répond qu'une lettre recommandée va être adressée au propriétaire pour qu'il se mette en conformité avec le PLUI.

M. Rochet demande que lors d'une prochaine révision du PLUI, il soit prévu de remettre des hectares dans la zone artisanale pour la venue d'éventuelles entreprises suite au basculement des hectares dans la zone artisanale de Port-Lesney.

M. Martenot fait remarquer que les vélos roulent sur le trottoir à partir du bar Le France jusqu'à chez la fleuriste. Il faudrait mettre un panneau signalant la fin de la vélo route. Voir à rajouter des pictogrammes vers la SNCF.

M. Martenot revient sur la sécurité devant chez lui à l'intersection de la rue de l'Oratoire et de la rue des Vignes. Les véhicules roulent vite et à gauche. M. Monnier va se rendre sur place.

Cérémonie du 11 novembre : Elle aura lieu à Mouchard cette année.

Prochaine réunion du conseil municipal le 19 novembre 2021 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.

La secrétaire

Virginie FALCINELLA-GILLARD

le Maire

Sandra HÄHLEN

MAIRIE DE MOUCHARD (JURA)